
Cinquième Session, Vingt et unième Parlement, 15-16 George VI, 1951.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 42.

Loi concernant la Galerie nationale du Canada.

**ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 15 DÉCEMBRE 1951.**

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE